

LIGUE D'ATHLÉTISME RÉGIONALE DU GRAND EST



Règlement Ligue d'Athlétisme Régionale Grand Est Marche Nordique Tour du Grand Est 2026&2027

➤ Article 1 :

La liste des épreuves est la suivante :

CHALLENGE GRAND EST MARCHE NORDIQUE

SAISON **2026-2027**
9 MANCHES

9 ÉTAPES
5 CLASSEMENTS
1 PASSION

LARGE.ATHLE.FR

	DATE	LIEU	NIVEAU
01	15 NOVEMBRE 2026	NORDIC DES REMPARTS NEUF-BRISACH (68)	NATIONAL
02	29 NOVEMBRE 2026	CROSS DU TOS - MARCHÉ NORDIQUE DU TOS TROYES (10)	CHAMPIONNAT RÉGIONAL
03	13 DÉCEMBRE 2026	22 ^{ÈME} CROSS DE LINGOLSHEIM LINGOLSHEIM (67)	DÉPARTEMENTAL
04	11 AVRIL 2027	TRAIL DE LA CHAPELLE BOLOGNE (52)	DÉPARTEMENTAL
05	25 AVRIL 2027	MARCHÉ NORDIQUE À MONTAIGU BOULIEU (10)	ANNULÉE
06	23 MAI 2027	MARCHÉ NORDIQUE CHAUMONTAISE CHÂTEAUVILLAIN (52)	NATIONAL
07	29 MAI 2027	LES FOULÉES DU ROI STAN COMMERCEY (55)	DÉPARTEMENTAL
08	05 JUIN 2027	MARCHÉ NORDIQUE COMPÉTITION VILLERS VILLERS-LÈS-NANCY (54)	RÉGIONAL
09	04 JUILLET 2027	TRAIL DES TORBUS VERZENAY (51)	DÉPARTEMENTAL

REJOIGNEZ LE
CHALLENGE GRAND EST
2026-2027

Le Grand Est
Terre d'athlétisme

9 ÉTAPES • 5 CLASSEMENTS • 1 PASSION

Toutes les infos
sur
large.athle.fr

LARGE.ATHLE.FR

➤ **Article 2 :**

La participation aux épreuves du Challenge de Marche Nordique Tour du Grand Est est ouverte à tous les marcheurs, licenciés FFA et non licenciés. La licence est exigée pour les licenciés et un PPS (Parcours Prévention Santé) valide le jour de l'épreuve devra obligatoirement être présenté par les non-licenciés.

➤ **Article 3 :**

Le classement se fera sur l'ensemble des épreuves du Challenge Marche Nordique Tour du Grand-Est en additionnant les points réalisés et seront comptabilisés pour déterminer le classement général final et pour l'attribution des prix.

Un classement Hommes et Femmes en individuel seront établi, ainsi que des classements par équipes :

- Une équipe mixte de 4 compétiteurs dont 2 hommes et 2 femmes d'un même club.
- Une équipe masculine de 3 compétiteurs d'un même club.
- Une équipe féminine de 3 compétitrices d'un même club.

Un prix sera aussi décerné en fonction de la fidélité au challenge en comptabilisant le nombre d'épreuves effectuées. En cas d'ex-aequo, ce sera l'athlète ayant le plus de points au challenge. Ce classement se fera sans distinction du sexe. Un seul athlète sera récompensé.

On additionnera les temps des compétiteurs/trices pour déterminer le classement général.

Les athlètes intégreront le classement du Challenge à condition d'être licenciés dans un club FFA de la ligue Grand Est.

➤ **Article 4 :**

En cas d'ex aequo lors du classement final, les compétiteurs seront départagés en donnant la priorité au plus jeune et s'il s'agit de Masters uniquement, au plus âgé.

Si à l'issue de la saison, plusieurs athlètes totalisent le même nombre de points, ils seront départagés par leur classement aux Championnats régionaux de la saison en cours.

➤ **Article 5 :**

Un classement provisoire sera établi par le Groupe de Travail Marche Nordique de la Ligue en cours d'année. Ce classement sera disponible sur le site de la ligue.

➤ **Article 6 :**

Les contestations relatives aux résultats d'une épreuve seront faites directement auprès de l'organisateur de la manifestation concernée dans les 3 jours suivant l'épreuve.

➤ **Article 7 :**

Les contestations relatives au classement du Challenge devront être faites par mail ou par courrier à l'organisation du Challenge dans les 5 jours suivant la diffusion du classement provisoire auprès du Groupe de Travail Marche Nordique de la Ligue.

➤ **Article 8 :**

En cas de litige, seuls les responsables du Challenge auront la compétence à intervenir sur les classements et d'effectuer une éventuelle modification.

➤ **Article 9 :**

La remise des prix sera organisée lors d'une épreuve de la saison suivante et les lauréats seront informés de la date de cette cérémonie.

Le barème de points par compétition

1. Selon le label et le nombre d'arrivants

Les épreuves à label National auront un coefficient 10

Les épreuves à label Régional auront un coefficient 5

Les épreuves à label Départemental auront un coefficient 3

- Bonus de 10% pour 50 arrivants (athlète licencié GE)
- Bonus de 5% pour 30 arrivants (athlète licencié GE)

Les athlètes-juges (juges étant classés sur le challenge) qui officieront comme juge lors d'une épreuve se verront attribué les points de la 10^{ème} place de l'épreuve.

2. Le bonus juge par juge présent

Les points bonus sont des points qui viennent s'ajouter aux cotations par équipes uniquement après chaque manche.

Ces points concernent la mise à disposition de juges par les clubs pour les compétitions.

Ils seront affectés aux clubs ayant fourni des juges diplômés à chacune des épreuves du challenge.

- Bonus de 10% pour juge diplômé
- Bonus de 5% pour juge en formation

Barème de points attribués Hommes & Femmes

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	50	35	16	69	4
2	49	36	15	70	3
3	48	37	14	71	3
4	47	38	13	72	3
5	46	39	12	73	3
6	45	40	11	74	3
7	44	41	10	75	3
8	43	42	10	76	3
9	42	43	10	77	3
10	41	44	10	78	3
11	40	45	10	79	3
12	39	46	10	80	2
13	38	47	10	81	2
14	37	48	10	82	2
15	36	49	10	83	2
16	35	50	10	84	2
17	34	51	5	85	2
18	33	52	5	86	2
19	32	53	5	87	2
20	31	54	5	88	2
21	30	55	5	89	2
22	29	56	5	91	1
23	28	57	5	92	1
24	27	58	5	93	1
25	26	59	5	94	1
26	25	60	4	95	1
27	24	61	4	96	1
28	23	62	4	97	1
29	22	63	4	98	1
30	21	64	4	99	1
31	20	65	4	100	1
32	19	66	4		
33	18	67	4		
34	17	68	4		